

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme Question écrite n° 75061

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le rapport sénatorial d'information, de M. Pierre Hérisson, intitulé « Télécommunications : la réforme 5 ans après ». Le rapporteur propose, pour renforcer la dynamique concurrentielle, et prendre en compte la nouvelle réglementation européenne, qu'il analyse, de clarifier un environnement complexe pour le consommateur, à savoir mettre en oeuvre la portabilité des numéros, fixes et mobiles, (et donner la possibilité d'avoir réellement son « numéro personnel ») ; et faire entrer en vigueur l'annuaire universel et le service de renseignements universels rassemblant toutes les coordonnées d'abonnés, quel que soit leur opérateur, fixe ou mobile. Il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi

Circonscription: Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 75061 Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1853